

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil treize, le vingt sept juin à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Madame SUDAN Nina, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Madame ROCHON Sylvie, Madame BACHE Christine, Monsieur PAUL Francis et Monsieur LANOIS Vincent.

Absents: Monsieur FERRY Vincent et Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre

Procurations: Monsieur GENTER Bernard à Monsieur JANNOT André
Monsieur DEL MISSIER Pierre à Madame SUDAN Nina
Monsieur MARTIN Jean-Paul à Monsieur ROUX Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 20 juin 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2013
- Rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2012
- Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe
- Diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe
- Fixation du prix des affouages
- Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)
- Modification du plan de financement concernant l'aménagement du Rond-Point à l'entrée du bourg et de ses abords
- Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme et bilan de concertation

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

- Décisions prise en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre de jour le point suivant :

- Adhésion de la commune de Willeroncourt à la Codecom du canton de Void

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2013

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération n° 13-35 : Rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général, qui nous assiste pour élaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, n'a pas pu nous fournir le document susvisé dans les délais impartis. De ce fait, le rapport du service assainissement sera présenté lors de la réunion du Conseil Municipal de septembre prochain.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, rapport destiné notamment à l'information des usagers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le rapport 2012.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, **valide à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-36 : Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe

Monsieur le Maire informe qu'au vu de la nécessité de nettoyer plus régulièrement la salle du Conseil Municipal et de procéder au nettoyages des vitres de la Mairie, il est nécessaire d'ajouter une heure par semaine au temps de travail de l'agent chargé du ménage de ce bâtiment.

Il propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service de cet adjoint technique de 2^{ème} classe en la portant de 18 heures 30 minutes à 19 heures 30 minutes à compter du 1^{er} juillet 2013. Il est à noter que le comité technique paritaire n'a pas été consulté étant donné que l'augmentation de la durée hebdomadaire de service est inférieure à 10%.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'augmentation hebdomadaire de l'adjoint technique de deuxième classe chargé du ménage de la Mairie.

Délibération n° 13-37 : Diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe

Monsieur le Maire informe qu'avec le transfert de compétence de la cantine au profit de la codecom du canton de void, il est nécessaire de supprimer les heures qu'effectuait l'adjoint technique pour cette tâche.

Il propose de diminuer la durée hebdomadaire de service de cet adjoint technique de 2^{ème} classe en la portant de 24 heures 10 minutes à 14 heures à compter du 1^{er} juillet 2013.

Il est à noter que le comité technique paritaire a été consulté étant donné que la diminution de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10% et qu'il a rendu un avis favorable lors de la séance du 4 juin 2013.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés la diminution hebdomadaire de l'adjoint technique de deuxième classe chargé de la cantine.

Délibération n° 13-38 : Fixation du prix des affouages 2013/2014

Madame Marie-Thérèse SCHISLER, adjointe au Maire en charge de la Forêt, propose de maintenir le prix des affouages à 45 euros le prix unitaire de l'affouage et d'approuver le règlement intérieur et ses modalités d'inscription pour la saison 2013/2014.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Après délibération, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés que le montant de la part d'affouage soit maintenu à 45 euros pour la saison 2013/2014.

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-39 : Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, une ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Monsieur le Maire expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiement et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés. Monsieur le Maire précise que cette ligne de Trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend en considération et **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré:

Décide de demander à la **CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 300 000,00 euros (trois cent mille euros), aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, à savoir le taux appliqué sera l'Euribor 3 mois Jour augmenté d'une marge de 2,000%, les frais de dossiers étant de 0,20% du montant autorisé de la ligne de trésorerie. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et en cas de non-renouvellement de la Ligne de Trésorerie, la totalité des utilisations à l'échéance annuelle.

- Prend l'engagement :
 1. d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 2. d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)
- Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-40 : Modification du plan de financement concernant l'aménagement du Rond-point à l'entrée du bourg et de ses abords

Le Maire présente le plan de financement rectifié du projet d'aménagement du Rond-Point à l'entrée du bourg et de ses abords

Le Maire précise que le GIP Objectif Meuse peut participer à hauteur de 30%, que le conseil général peut participer à hauteur de 18 000,00 €HT et que l'Etat via la D.E.T.R peut participer à hauteur de 30% sur des dépenses subventionnables évaluées à 71 532 €HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée 101 838,68 euros HT.

DEPENSES	Montant en euros HT	RESSOURCES	Montant (en € HT)	% du montant total de l'opération
Travaux		1. AUTOFINANCEMENT		
Aménagement du Rond-point	46 952,00	Fonds propres	31 784,28	31,21%
		Sous-total autofinancement :	31 745,08	31,17%
Aménagement des abords du Rond point	52 421,58	2. AIDES PUBLIQUES		
Dont :		GIP Objectif Meuse	30 551,60	30 %
- Voirie, bordures, trottoirs	22 841,58	Conseil Général (20% de 90 414 €)	18 082,00	17,76 %
- Aménagement Paysagers	29 580,00	Etat via DETR (30% de 71 532 €)	21 460,00	21,07 %
Maîtrise d'œuvre	2 465,10	Sous-total aides publiques :	70 093,60	68,83%
TOTAL	101 838,68	TOTAL	101 838,68	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés de :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- Valider le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du Rond-Point à l'entrée du bourg et de ses abords/
- Solliciter l'aide financière du GIP Objectif Meuse à hauteur de 30% du montant des dépenses.
- Solliciter l'aide financière du conseil général à hauteur de 18 000,00 € (20% des dépenses subventionnables évaluées à 90 414 €HT).
- Solliciter l'aide financière de l'Etat via la D.E.T.R à hauteur de 21 460,00 € (30% des dépenses subventionnables évaluées à 71 532 €HT).

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-41 : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de concertation

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application ;

Vu la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003 et son décret d'application du 9 juin 2004 ;

Vu la Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, L.300-2 et R 123-1 et suivants,

Vu le Décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le Décret n°2013-142 du 14 février 2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2010 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 28 juin 2012 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Entendu l'exposé de M. le Maire sur,

- les conditions dans lesquelles le projet de révision du plan local d'urbanisme a été établi et à quelle étape il se situe ;
- le bilan de la concertation qui s'est déroulé tout au long de la procédure ;

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.O.S,

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-41 : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de concertation (suite)

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU pendant un mois avec mention dans la rubrique des annonces légales de l'Est Républicain publiée dans l'édition du 8 juillet 2010
- distribution de dépliant déposé dans chaque boîte aux lettres des habitants de la Commune pour prévenir de la tenue de cette réunion publique
- affichage de la tenue de la réunion publique sur le panneau d'affichage électronique devant la salle Cugnot
- article dans le bulletin annuel 2011 de la municipalité

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : aucune observation n'y a été consignée à la date d'arrêt du PLU
- Lors de ses permanences depuis le lancement de la procédure (environ 3 fois par mois), Monsieur le Maire a été amené à de multiples reprises à renseigner les habitants qui souhaitaient avoir des informations sur le projet de P.L.U
- une réunion publique a été organisée avec la population le 8 avril 2013 à 18h30 : environ 30 personnes y ont assisté. Les quelques questions et remarques soulevées par l'assemblée ont concerné le zonage et le règlement du PLU
- un dossier du projet de PLU est disponible en mairie

Le bilan de la concertation ne fait apparaître aucune remarque particulière.

Arrête,

tel qu'il est annexé à la présente délibération, le projet de plan local d'urbanisme qui comprend le rapport de présentation, le projet d'Aménagement et de Développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes.

Précise,

que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-41 : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de concertation (suite)

- Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet d'élaboration, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.
- Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 13-42 : Adhésion de la commune de Willeroncourt à la Codecom du canton de Void

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Willeroncourt a sollicité son adhésion à la Codecom du canton de Void à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette adhésion a été acceptée le 4 juin dernier par le conseil communautaire.

Cette commune de 135 habitants est située à quelques kilomètres de Nançois le Grand déjà membre de celle-ci.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'adhésion à la Codecom du canton de Void de la Commune de Willeroncourt.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

Signature du contrat de location du local artisanal (bail commercial) du 6 rue de la Gare à compter du 1^{er} juillet 2013.

Signature du contrat de location du local commercial (bail précaire d'un an) du 9 rue Gaston Broquet (boucherie) à compter du 1^{er} juillet 2013.

Marché de travaux : Entretien du terrain de football attribué à la société TECHNIGAZON pour un montant de 1 893,00 €HT

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 (suite)

Marché de travaux : Rénovation de la plaine de jeux attenante au terrain de football attribuée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 2 998,00 €HT

Marché de travaux : Création d'un chemin et évacuation des matériaux en décharge communale à la Zone de la Pelouse attribuée à la société CHARDOT T.P pour un montant de 6 355,00 €HT

Marché de fourniture: Achat d'un photocopieur Noir & Blanc pour l'accueil de la Mairie attribuée à la société LORRAINE REPRO pour un montant de 2 020,00€HT

Marché de travaux: Travaux de peinture et sols pour les locaux de l'ancienne gare attribués à la société GILLES MENOUX pour un montant global de 11 990,14 €HT

Marché de travaux: Travaux de peinture et sols complémentaires pour les locaux situés à l'ancienne gare confiés à la société GILLES MENOUX pour un montant global de 3 642,18 €HT

Marché de travaux: Fauchage des places enherbées sur Void et Vacon attribué à la SARL PRESTIGE pour un montant de 2 115,00 €HT

Marché de travaux: Petits travaux de modification du chauffage au local rue de la Gare confiée à l'artisan SEBASTIEN ZANON pour un montant de 206,80 €HT

Marché de fourniture: Remplacement de planches sur le terrain multisport suite à du vandalisme confiée à la société IMAJ pour un montant de 406,00 €HT

Marché de travaux: Remplacement de panneaux de protection muraux et de la cimaise haute et basse à la Salle Jean-Louis Gilbert confiée à la SARL HOUSSARD pour un montant de 9 120,00 €HT

Marché de travaux: Travaux intérieurs de peinture intérieure, papier peints et revêtements de sols pour l'ancienne salle informatique attribués à la société PEINTURES TONNES S.A.S pour un montant de 5 974,23 €HT

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Séance du jeudi 27 juin 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-35 : Rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2012

Délibération n° 13-36 : Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe

Délibération n° 13-37 : Diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe

Délibération n° 13-38 : Fixation du prix des affouages 2013/2014

Délibération n° 13-39 : Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)

Délibération n° 13-40 : Modification du plan de financement concernant l'aménagement du Rond-point à l'entrée du bourg et de ses abords

Délibération n° 13-41 : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de concertation

Délibération n° 13-42 : Adhésion de la commune de Willeroncourt à la Codecom du canton de Void

MEMBRES	SIGNATURES
André JANNOT	
Bernard GENTER	Procuration à André JANNOT
Pierre DEL MISSIER	Procuration à Nina SUDAN
Nina SUDAN	
Marie-Thérèse SCHISLER	
Jean-Paul LHERITIER	
Francis PAUL	
Jean-Paul MARTIN	Procuration à Patrice ROUX
Vincent LANOIS	
Jean-Pierre CHRISTOPHE	Absent
Joël GRISVARD	
Christine BACHE	
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Patrice ROUX	
Vincent FERRY	Absent
Jacqueline DAGUIER	
Marie-Ange CHOISELLE	
Virginie BOKSEBELD	